

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

5^e séance, 25^e année

**Province de Québec
Centre de services scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 13 décembre 2022 à 18 h, en présence, au centre administratif situé au 1860, 1^{re} Rue, Lévis.

Membres du comité exécutif présents :

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif et parent d'un élève
Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté
Monsieur Yannick Forgues, membre de la communauté
Madame Ève Lapointe, présidente du CA (membre d'office) et parent d'un élève
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté
Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant

Membres du personnel administratif présents :

Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale
Madame Suzie Lucas, directrice générale
Madame Amina Sai, directrice par intérim des Services des ressources matérielles

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif, souhaite la bienvenue aux membres.

1.2 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur Carl Lavoie propose l'ouverture de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 décembre 2022 à 17 h 59.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

CEX-22-23-030

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Nadeau et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant ;

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Procès-verbal du comité exécutif Centre de services scolaire des Navigateurs

- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
 - 1.4 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.5 Adoption du procès-verbal du comité exécutif
 - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2022
 - 1.5.2 Suivi au procès-verbal
 - 1.6 Correspondance
 - 1.7 Interventions du public et période de questions
- 2.0 Décisions**
- 2.1 Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) – Achat de pierre concassée MG-20 MTQ – Adjudication de contrat
 - 2.2 Remplacement de couvre-plancher et réaménagement de bureaux – Centre administratif
- 3.0 Information**
Aucun point
- 4.0 Questions diverses**
- 4.1 Questions et messages des membres
- 5.0 Levée de la séance**

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption du procès-verbal du comité exécutif

CEX-22-23-031

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2022

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 novembre 2022 a été remis à tous les membres du comité exécutif dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 novembre 2022 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5.2 Suivi au procès-verbal

Un suivi au procès-verbal est fait.

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention du public.

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

2.0 DÉCISIONS

**CEX-22-23-032
SRM**

2.1 Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) – Achat de pierre concassée MG-20 MTQ – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO221031-37 réalisé par les Services des ressources matérielles, dans le but d'obtenir des soumissions pour l'achat de 5 500 TM de pierre concassée MG-20 MTQ, pour le Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions, réalisée le 18 novembre 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues effectuée par le CNCEC ;

ATTENDU QU'après l'analyse de toutes les offres reçues, celle du plus bas soumissionnaire n'a pu être retenue, car il s'avère que le matériel offert ne correspond pas entièrement aux propriétés du devis technique ;

ATTENDU QUE l'offre du second plus bas soumissionnaire répond de façon satisfaisante au devis technique, aux besoins du centre et à son budget ;

ATTENDU la recommandation de la direction du Centre national de conduite d'engins de chantier portée à la directrice générale.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre-Marc Doyon et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Transport Multivrac 1998 inc. de Lévis, le contrat pour l'approvisionnement de pierre concassée MG-20 MTQ, pour un montant de 113 850 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public ;

QUE la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CEX-22-23-033
SRM**

2.2 Services des ressources matérielles – Centre administratif / Remplacement de couvre-plancher et réaménagement de bureaux – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO221103-38 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de construction relatif au remplacement de couvre-plancher et au réaménagement de bureaux pour le Centre administratif situé au 1860, 1^{re} Rue, Lévis ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 30 novembre 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints ;

ATTENDU l'analyse de toutes les offres, effectuée par madame Marie-Ève Gagné, technicienne en bâtiment pour les Services des ressources matérielles ;

IL EST RÉSOLU PAR monsieur Yannick Forgues et résolu :

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à Laberge & Allard inc., le contrat de construction relatif au remplacement de couvre-plancher ainsi qu'au réaménagement de bureaux pour le Centre administratif situé au 1860, 1^{re} Rue, Lévis, pour un montant de 229 109 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public ;

QUE la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des membres

Aucune question et aucun message.

CEX-22-23-034

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 06.

ADOPTÉE à l'unanimité

Ève Lapointe

Ève Lapointe
Présidente

Sandra Cauchon

Sandra Cauchon
Secrétaire générale